



## **CD de Saint Sulpice la Pointe: Maison d'Arrêt ou Centre de Détention ?**

Voilà déjà plus de 3 ans ; que notre Syndicat vous a averti à maintes reprises, de la dégradation des conditions de travail, liée à une recrudescence de la violence verbale et surtout physique en évolution croissante au sein du CD de Saint-Sulpice-la-Pointe ; avec deux tentatives d'homicides sur des détenus en moins de 3 mois, dont la dernière aujourd'hui... Aucune réponse de la Direction Interrégionale jusqu'à ce jour ; si ce n'est des invectives et des fins de non-recevoir. L'événement d'aujourd'hui cristallise bien cette inconstance, cette invisibilité....

De même, à maintes reprises ; nous avons signalé l'irrégularité dans l'action orientatrice d'individus, dont les profils sont à l'opposé de la fonction première et prioritaire de cet établissement : « la réinsertion sociale et familiale par voie professionnelle »....

Aussi, à maintes reprises ; nous avons obtenu l'agrément RPE, validation faite par une commission ayant inspecté due-ment notre établissement, et donc, ayant connaissance pleine et entière des normes cités dans le référencement. Or, celui-ci a été modifié en février 2020 ; et devient par conséquent caduque, puisque nous ne respectons plus ; au vu des nouveaux textes ; les normes permettant d'obtenir un nouvel agrément.....

Faisant face à de nouvelles problématiques de société : attentats, radicalisation, attaques des forces de l'ordre, non-respect de l'autorité, rackets, intimidation des victimes, trafic de drogue, conflits communautaires...etc. ; nous avons demandé le renforcement de la sécurité de l'établissement et l'apport d'agents supplémentaires, au vu des conditions de travail dégradées et de la détérioration des infrastructures.....ce qui n'a toujours pas été fait !

Ainsi, vous avez eu l'occasion à plusieurs reprises de retrouver dans vos bureaux ; que ça soit sous forme papier ,ou dans GENESIS ; nombre de CRI, de CRP, de fiches d'Observation et de procès-verbaux ; relatant et matérialisant les différents témoignages exposant les problématiques précédemment citées ; notamment l'augmentation du trafic des drogues dures : crac ,cocaïne, héroïne....

La population pénale qui nous est envoyée **de force et sans consentement** ; permettant de désengorger ainsi tous les établissements de la DI, comme l'on vide une poubelle; prouve, sans nul doute, que toute idée constructive d'un véritable projet de préparation vers la sortie dans le cadre d'une réinsertion réussie, est abandonné... Les transferts incessants pour grossir les effectifs du CD, pendant la période de confinement, liée à la COVID 19 ; est un exemple probant de la défiance à l'autorité et du non-respect de la dignité humaine.

De plus le syndicat S.P.S demande le transfert immédiat des deux individus concernés par les évènements de cette journée du 07 novembre où une fois de plus la catastrophe a été évitée de justesse.

**Le SPS, l'évidence Syndicale !!!**

**Le 07 Novembre 2020  
Le Bureau Local SPS- St SULPICE**